



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 12/01/2021

### **Covid-19 – ouverture de 12 premiers centres communaux de vaccination dans les Hauts-de-Seine**

**Dès lundi 18 janvier, la campagne de vaccination va entrer dans une nouvelle phase, avec la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans.**

Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine, a pris des arrêtés préfectoraux autorisant l'ouverture des 12 centres communaux répartis dans tout le département pour mettre en œuvre la stratégie de vaccination nationale.

Le dispositif a vocation à monter en charge dans les semaines qui viennent. D'autres centres pourront être ouverts ultérieurement.

Ces centres ont vocation à accueillir les personnes de plus de 75 ans qui souhaitent être vaccinées, sans discrimination de lieu de résidence.

Vendredi 8 janvier, le préfet a organisé une concertation avec les maires des Hauts-de-Seine afin de présenter notamment le cahier des charges pour un centre vaccinal et échanger sur les propositions des communes volontaires. Les propositions des maires ont été examinées, en lien avec l'agence régionale de santé. Les premiers centres ont été retenus en fonction de la répartition de la population concernée et de la maturité des dossiers présentés, avec la mobilisation des professionnels de santé, permettant une ouverture immédiate.

Dans les Hauts-de-Seine, 12 centres seront opérationnels :

- Asnières-sur-Seine (18 janvier)
- Boulogne-Billancourt (18 janvier)
- Châtenay-Malabry (18 janvier)
- Clamart (18 janvier)
- Clichy-la-Garenne (18 janvier)
- Courbevoie (18 janvier)
- Garches (18 janvier)
- Issy-les-Moulineaux/Vanves (18 janvier)
- La Garenne-Colombes (dès le 13 janvier)
- Neuilly-sur-Seine (18 janvier)
- Rueil-Malmaison (site déjà ouvert pour la vaccination des personnels de santé)
- Suresnes (20 janvier)

En outre, le CASH de Nanterre, déjà opérationnel pour la vaccination des personnels médicaux de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, sera mobilisé dans cette nouvelle étape de la campagne locale de vaccination pour l'accueil des personnes de plus de 75 ans. Ce dispositif sera complété ensuite par l'ouverture d'un ou plusieurs centres sur le territoire de la commune chef-lieu.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle  
01.40.97.22.60 / [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)

La liste de ces centres de vaccination est actualisée régulièrement sur le site internet de l'agence régionale de santé : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/vaccination-contre-la-covid-19-des-professionnels-des-secteurs-de-la-sante-et-du-medico-social-de?parent=14242>

Les habitants des Hauts-de-Seine de plus de 75 ans pourront s'inscrire dans n'importe quel centre de vaccination, via le site internet <https://sante.fr/> ou en se rapprochant de sa commune de résidence. Le préfet réunira à nouveau les maires du département ce vendredi 15 janvier pour faire un point d'étape avant le début de cette nouvelle phase de la campagne de vaccination, lundi 18 janvier.

Déployés fin décembre pour la première phase de la stratégie de vaccination, neuf sites demeurent opérationnels pour assurer la vaccination des personnels soignants de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités:

- CASH de Nanterre,
- hôpital Antoine Béclère à Clamart
- hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt
- centre hospitalier Rives de Seine sur les 3 sites de Neuilly, Courbevoie et Puteaux
- hôpital Louis Mourier à Colombes
- site ambulatoire à Rueil-Malmaison
- centre hospitalier 4 Villes sur les sites de St Cloud et de Sèvres